

Docupass (24.702)

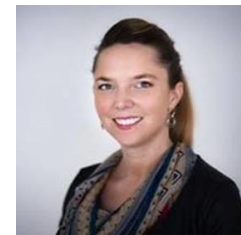
Conseil sur les dispositions personnelles

Formatrices

Sophie Bosshard,
coordinatrice romande des domaines spécialisés, Pro Senectute Suisse



Céline Omerovic,
assistante sociale, Pro Senectute Arc jurassien



Mieux appréhender le Docupass pour l'intégrer dans sa pratique

Public

Les collaborateurs et collaboratrices de Pro Senectute qui travaillent depuis peu dans le domaine de la consultation en matière de dispositions personnelles (Docupass) ou avec le Docupass (par exemple à la réception), les bénévoles de Pro Senectute qui discutent avec les clientes et clients de questions liées à la fin de vie, ainsi que les professionnels/lles externes intéressés qui proposent des consultations en rapport avec le Docupass.

Objectifs

- Connaître les bases légales du mandat pour cause d'incapacité et des directives anticipées
- Découvrir les outils « mandat pour cause d'incapacité » et « directives anticipées » (opportunités et limites y compris)
- Apprendre comment appréhender l'outil Docupass dans le cadre des consultations sociales

Contenu

A l'aide d'une histoire familiale fictive, les aspects liés à la forme et au fond des contenus du Docupass (directives anticipées, mandat pour cause d'incapacité, dispositions de fin de vie, testament) sont expliqués et mis en lumière à travers quatre étapes. Les questions des participants et participantes sont traitées et des suggestions utiles pour la pratique quotidienne sont discutées.

Date

Jeudi 30 mai 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Lieu

Hôtel Alpes et Lac, Place de la Gare 2, Neuchâtel

Prix

Les coûts de formation du personnel de Pro Senectute sont pris en charge par Pro Senectute Suisse
Pour les externes: CHF 250.-

Information et inscription

www.prosenectute.ch/formation



Pro Senectute Suisse

Rue du Simplon 23 · 1800 Vevey · Téléphone 021 925 70 10
formation@prosenectute.ch · prosenectute.ch

IBAN
CH91 0900 0000 8750 0301 3

